

Avis public



RÈGLEMENT 98-596-4

PROMULGATION

AVIS est par les présentes donné que le règlement 98-596-4 modifiant le règlement 98-596 de l'ancienne Ville de Roxboro régissant le stationnement sur les voies publiques aux fins de modifier le stationnement permis sur une partie de la 11^e Rue, sur une partie de la 12^e Rue ainsi que sur une partie de la 11^e Avenue a été adopté à la séance régulière du conseil de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro tenue le 1^{er} mai 2006 et est déposé au bureau d'arrondissement au 13665, boulevard de Pierrefonds, pour l'information de toutes les personnes intéressées.

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ À MONTRÉAL, arrondissement Pierrefonds-Roxboro,
ce septième jour du mois de mai de l'an 2006.

Suzanne Corbeil, avocate
Secrétaire d'arrondissement et
Directeur du bureau d'arrondissement

/jl